COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUIN 2018

DATE DE CONVOCATION :
8 JUIN 2018
DATE D'AFFICHAGE :
8 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., GAGNOT Ph., LETOURNEUX F., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C, TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Michel LOUAZÉ donne procuration à Claude MAUDUIT
Émilie CONSONNI donne procuration à Fabienne LETOURNEUX
Aurélie CANET donne procuration à Christelle DEROYE
Christelle GUIBERT
Jacques DEZÈRE

Secrétaire : Fabienne LETOURNEUX

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2018 n'amène aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

1° - RAPPROCHEMENT DES EHPAD DE MAROLLES-LES-BRAULTS – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS ET NOGENT-LE-BERNARD :

Les Maires de Neufchâtel-en-Saosnois, Nogent-le-Bernard et Marolles-les-Braults ont engagé une démarche de rapprochement des 3 EHPAD de ces communes.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur une future fusion juridique entre les trois EHPAD au 1er janvier 2021 au plus tard, avec un calendrier défini comme suit :

1ère étape : Mise en place courant 2018 *(et de manière privilégiée d'ici la fin de l'été 2018)* d'une direction commune entre les EHPAD de Marolles-les-Braults, de Neufchâtel-en-Saosnois et de Nogent-le-Bernard. Cette équipe de direction commune entre les EHPAD de Marolles-les-Braults, de Neufchâtel-en-Saosnois et de Nogent-le-Bernard sera composée dans un premier temps par Madame CHEROUTRE et par Monsieur BOËT, jusqu'au départ à la retraite de ces derniers.

2ème étape : (étape intermédiaire) : Mise en place d'une fusion juridique entre les EHPAD de Marolles-les-Braults et Neufchâtel-en-Saosnois (objectif cible d'une mise en place au 1er janvier 2020).

3ème étape : Fusion juridique entre l'EHPAD intercommunal Marolles-les-Braults/Neufchâtel-en-Saosnois et l'EHPAD de Nogent-le-Bernard, cela au 1er janvier 2021 au plus tard.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu les différentes explications de M. LEFEBVRE, Maire, et certaines précisions de Mme CARRION, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter le rapprochement des EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois, Nogent-le-Bernard et Marolles-les-Braults en suivant les différentes étapes énumérées ci-dessus.

2° - EMBAUCHE SAISONNIÈRE :

Pour pallier au départ à la retraite de M. Jean-Claude MAUGER et à l'approche des vacances d'été nous vous proposons de recruter des emplois saisonniers :

- 1 personne pour une période de 4 mois *(de juin à octobre)*
- 1 personne pour une période de 2 mois *(juillet/août)*

Êtes-vous d'accord ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La Commune n'ayant aucune visibilité sur le futur des versements des dotations, aucune embauche de fonctionnaire n'est prévue à ce jour.
Le Conseil Municipal décide de recruter deux emplois saisonniers *(un de deux mois et l'autre de 4 mois)* pour renforcer l'équipe des espaces-verts.
Il est également prévu de sous-traiter certains chantiers *(des devis vont être demandés à l'ESAT).*
La situation sera réétudiée au fur et à mesure des départs en retraite.

3° - COMPTE-RENDU DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Commission des Affaires Scolaires du 24 mai 2018
Responsable **: Christelle DEROYE**

Étaient présents : Christelle DEROYE, Émilie CONSONNI, Jean-Claude BOULARD, Fabienne LETOURNEUX et Guillaume TERTEREAU.

1° - RESTAURATION SCOLAIRE :

a. Organisation du Service

Il est proposé de rester sur la même organisation que cette année scolaire 2017-2018, soit deux services avec un départ du premier groupe formé par les maternelles et les petits de l'Élémentaire à 12 h 00 et un second groupe formé par les plus grands qui partirait à 12 h 20. Les bénéfices constatés sont que le repas est moins long et moins bruyant.

b. Le personnel pour la rentrée scolaire 2018-2019 :

Avant la fin de l'année scolaire, nous allons devoir nous positionner sur les contrats de 5 personnels.

- La cuisinière reprendrait le travail avec un temps partiel thérapeutique à la rentrée. Nous souhaiterions donc reprendre notre cuisinière remplaçante pour l'aider dans le port de charge et compléter son mi-temps pour ne pas avoir à rechercher une nouvelle recrue ne connaissant pas le service.

- La remplaçante d'un autre agent en arrêt maladie devra être reconduite si l'agent ne reprend pas son service à la rentrée.

- Le personnel en CAE peut être renouvelé encore 6 mois ou 9 mois. À voir en fonction des besoins.

- Deux autres agents ayant des contrats pour accroissement temporaire d'activité peuvent être renouvelés car n'ont pas écoulé leurs douze mois de travail sur dix-huit mois avec les vacances scolaires. À voir en fonction des besoins car elles interviennent à la cantine, mais aussi aux TAP, à la sieste et à la garderie. Tout dépend des inscriptions et le nombre de groupe aux TAP.

c. Les impayés de cantine scolaire :

Dette de l'année scolaire 2015-2016 : 529,13 € (± 0,50 %)
Dette de l'année scolaire 2016-2017 : 1 725,00 € (± 1,84 %)
Dette de l'année scolaire 2017-2018 (jusqu'à Mars 2018) : 9 601,40 € (± 18,00 %)

Remarque : Retard de paiement du mois de mars car perte de données lors de la mise à jour du logiciel.

On constate que :

- Le travail de relance et de suivi des dossiers d'impayés par la trésorerie a des effets bénéfiques pour les années scolaires de 2015-2016 et 2016-2017.

- La petite phrase introduite l'an dernier dans le règlement intérieur a eu un impact pour quelques familles puisqu'à la rentrée 2017-2018, ces familles n'ont pas remis leurs enfants à la cantine et ont apuré leur dette durant l'année.

- Par contre, pour d'autres familles, cela n'a eu aucun impact puisque un impayé de 6 206,80 € est détenu par onze familles.

Proposition de mettre sur le dossier d'inscription que *« l'inscription à la cantine scolaire sera conditionnée au règlement des factures des années précédentes ».*

Des consignes ont été données aux personnels administratifs lors de la remise des dossiers d'inscription pour ces familles qui doivent prendre rendez-vous, avec Mme PASQUIER ou Mme DEROYE pour échanger sur leurs difficultés.

d. Tarifs de la cantine :

Actuellement il existe 4 tarifs différents :
- Marolles-les-Braults et assimilés à 3,55 €
- Occasionnel à 4,25 €
- Extérieurs à 4,05 €
- Adulte à 6,10 €

Gratuité à partir du 4e enfant.

Suite au Conseil Municipal d'avril 2018, il est apparu que le prix de revient d'un repas est de 5,85 € (5,18 € en 2016) dû à une baisse des effectifs et du nombre de repas (- 2 850 repas), nous vous proposons donc d'augmenter les tarifs cantine à partir du 1er septembre 2018 :

- Marolles-les-Braults et assimilés à 3,60 €
- Occasionnel à 4,30 €
- Extérieurs à 4,10 €
- Adulte à 6,10 €

Rappel : Une participation aux frais de fonctionnement cantine de 200 €/enfant a été demandée aux communes extérieures pour faire bénéficier les familles du tarif Marollais.

2° LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

a. Les tarifs :

Depuis 2016-2017, le tarif de la vacation est à 1,50 € avec la gratuité pour le 3ème enfant (vacation : 7 h 30 à 8 h 35 et 16 h 30 à 18 h 30).

Pour l'année 2017, le coût de fonctionnement était de 23 097,36 € (2016 : 30 147 €) avec un produit attendu par les familles de 6 762 €.

Devons-nous augmenter ?

La commission ne souhaite pas augmenter ces tarifs.

b. Demande de paiement par ticket « CESU » :

Une famille souhaiterait payer par ticket « CESU » la garderie scolaire pour ses enfants de moins de 6 ans *(pas possible pour la cantine)*.

Après renseignements pris auprès de la trésorerie :

- ✓ Ce n'est pas une obligation pour les collectivités,
- ✓ Coût pour la collectivité : 7 € pour chaque paiement et 40 € pour l'adhésion.

Il existe différents moyens de paiement pour régler la garderie : en espèce, par chèque, par carte bancaire et TIPI (Internet).

Montant minimum de 15 € pour demander le paiement. La gestion n'est donc pas simple.

La Commission a émis un avis défavorable sur la mise en place du paiement par ticket « CESU ».

3° LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

a. L'équipe d'animateurs pour l'école élémentaire :

Nous avons à ce jour, 6 intervenants extérieurs tous les jours et 2 personnels communaux.

En fonction des inscriptions, nous jugerons, s'il est nécessaire de recruter une nouvelle personne qui complètera son temps de travail sur la cantine, la sieste et la garderie.

Les activités proposées pour la rentrée 2018-2019 seront :

- Tennis avec Arnaud BOUANICH,
- Tennis de table avec Quentin BATAILLE,
- Multisport avec Charlène MANGUIN,
- Zumba et Moderne Jazz avec Laureline DURAND,
- Yoga avec Christine BORIE pour les CP/CE1,
- Théâtre avec Gaëlle LENFANT,
- Musique avec Nathalie TROTTIN,
- Arts Plastiques avec Véronique LESAGE

b. L'équipe d'animateur pour l'école maternelle :

Actuellement, nous finissons l'année scolaire avec 3 groupes de 15 enfants encadrés par 3 animateurs. Nous avons dû refuser 2 inscriptions pour cette fin d'année.

Pour l'année prochaine, il y a une baisse d'effectifs (de 73 élèves à 61 élèves pour la rentrée). En fonction des inscriptions, on ajustera le nombre d'animateurs nécessaires.

4° DOSSIERS D'INSCRIPTIONS POUR 2018-2019 :

Le dossier d'inscription est à retourner impérativement avant le 11 juin 2018 pour faciliter l'organisation des services à la rentrée.

La Commission autorise la distribution pour le vendredi 1er juin 2018.

Quelques modifications ont été apportées :

- ☞ Suppression d'un document qui était redondant,
- ☞ La fiche de renseignements est identique pour les écoles publiques et l'école privée,
- ☞ Inscription à la cantine si règlement des factures des années antérieures,
- ☞ Petite précision pour le paiement de la cantine et de la garderie par chèque : ne plus déposer, dans la boîte aux lettres de la trésorerie mais envoyer le paiement à l'adresse indiquée sur le TIP (Rennes). Sinon cela occasionne des retards de paiement et des envois de relance non justifiée.

5° QUESTIONS DIVERSES :

☞ Courrier à M. MAHOUIN, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mamers,
☞ Pique-nique,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions proposées par la Commission des Affaires Scolaires :

☞ Restauration scolaire : augmentation de 5 cts d'euros pour le tarif Marolles-les-Braults et assimilés, l'occasionnel et les extérieurs. De petits changements au niveau du personnel sont à prévoir, nous reviendrons vers vous au Conseil Municipal de Juillet.

☞ Garderie périscolaire : le tarif restera le même pour l'instant c'est-à-dire 1,50 €/vacation.

☞ Adhésion ticket CESU : le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer (frais supplémentaire), il estime que d'autres moyens de paiement sont proposés.

☞ Les TAP (année 2018/2019) : 6 intervenants extérieurs + 2 personnels communal – 3 personnels communal pour la maternelle. Le nombre de groupes sera conditionné au nombre d'inscriptions.

Le Document Unique d'Inscription (DUI) devant être rendu pour le 11 juin 2018 au plus tard, nous aurons toutes les données nécessaires pour vous exposer lors du Conseil Municipal de Juillet, les modifications apportées ou non sur les différents services.

4° - REDEVANCE GRDF (R1 2018) :

La Commune a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans.

GRDF nous verse une redevance annuelle qui s'élève pour l'année 2018 à **1 334,67 €**

Calcul :

R1 = [(1000 + 1,5 P + 100 L)*(0,02D + 0,5)*(0,15 + 0,85 (Ing/Ing0)] / 6,55957

P : Population au 1er janvier 2018 = 2 095 hab.
L : Longueur du réseau au 31 décembre 2017 = 10,304 km
D : Durée de la Concession
Ing : Index ingénierie de septembre 2017 = 882,00
Ing0 : Index ingénierie de septembre 1992 = 539,90

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir revu la formule, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de la redevance due par GRDF pour l'exploitation de notre réseau.

5° - POINT SUR LES BORNES WIFI :

Les antennes extérieures ont été posées à la Mairie et à la Salle Jean-de-la-Fontaine. Suivra celle de la Maison des Associations. Des panneaux « Ville connectée » vont être installés à chaque entrée du bourg.

Les usagers auront ainsi la possibilité de se connecter par l'intermédiaire d'une adresse mail et d'un mot de passe sur le parking des différents sites.

6° - POINT SUR LA BALAYEUSE (En attente carte grise) :

La Commune a investi dans une nouvelle balayeuse. Elle arrivera semaine 27. Une formation est prévue pour le personnel communal qui conduira cette machine.

Plus tard, afin de mutualiser le matériel, nous mettrons la machine et le chauffeur à disposition des autres Communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois, moyennant rémunération.

7° - RÉNOVATION SALLE DU CONSEIL ET MARIAGES :

Le Conseil Municipal décide de rénover la « Salle du Conseil ». Un avis sera demandé à M. LEVOYER, pour la pose de toile à peindre ou tapisserie.

Le Conseil Municipal décide également de changer les rideaux.

8° - BOÎTE À IDÉES :

Lecture du courrier de Mme Nicole AGASSE

9° - QUESTIONS DIVERSES :

❑ **- Point sur les inondations :**

Le secrétariat recense les personnes touchées par ces inondations.

Un dossier sera envoyé à la Préfecture. Un courrier sera envoyé à M. Philippe GAGNOT, Président du Bassin de l'Orne Saosnoise pour anticiper le nettoyage du ruisseau des Touches, le Département sera contacté pour sa partie.

M. LEFEBVRE, Maire, va longer tout le ruisseau et étudier les améliorations à prévoir.

Attention : *L'entretien des accès, des revêtements, des têtes de pont et des buses est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage. En cas de défaut d'entretien, sa responsabilité peut être engagée. M. GAGNOT fait savoir qu'il faut faire très attention aux têtes de buses.*

❑ - **La compétence « Transport » redevient communale à compter du 1er septembre 2018 :**

La Commune prendra en charge uniquement le transport des personnes allant déjeuner à la Maison de Retraite. Un devis sera demandé à Harmonie Ambulances.

❑ - **Terrains de Tennis :**

Une réunion a eu lieu avec un expert et les assurances pour les problèmes rencontrés sur nos terrains de tennis *(dénivellation importante et en augmentation)*. Le coût de la rénovation risque d'être très important, tout est entre les mains des experts des assurances pour déterminer le degré des responsabilités.

❑ - **Carrefour rue de Bonnétable/boulevard de la Gare : très dangereux**

Il faut laisser le temps aux personnes de s'habituer à ces modifications.

❑ - **Travaux « Mille Club » :**

Quelques modifications sont en cours : sanitaires, cloisonnements, électricité, peinture blanche *(déco à la charge des jeunes)*.

Florian BÈGUE *(encadrant)* arrive à rassembler de nombreux jeunes qui s'investissent dans les différents projets.